



**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**  
FRATERNITÉ • JUSTICE • TRAVAIL



**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,  
DE L'EAU ET DES MINES**



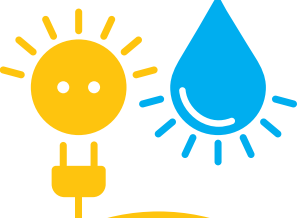
# Programme Énergie



**et Eau Pour la Vie**



**15-16 septembre 2016**  
Hôtel du Lac – Cotonou



# L'énergie et l'eau



Deux éléments à la base de tout développement. Deux éléments à la base de la vie. Pourtant en 2015, 60% de la population n'avait toujours pas accès à l'énergie électrique et près d'un quart de la population à une source d'eau potable sécurisée<sup>1</sup>.

Concernant l'accès à l'énergie, **seuls 38,4% des Béninois ont un accès potentiel à l'électricité**, avec une disparité importante entre le milieu urbain (56%) et rural (2,4%). En effet, il est estimé qu'en moyenne, seuls 35% des familles au sein des localités raccordées au réseau sont effectivement branchés. Dès lors, l'accès réel à l'électricité est plus proche de 20%. De surcroît, les populations qui bénéficient du réseau électrique national fourni par la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) restent victimes de variations de tension importantes et de délestages fréquents.

Ainsi les ménages sont-ils contraints d'utiliser **les sources alternatives d'énergie** dans des dispositifs tels que les lampes et réchauds à pétrole, les appareils à pile ou encore les bougies. Or ces différentes solutions sont non seulement **insatisfaisantes en terme d'efficacité énergétique** mais sont surtout **dangereuses** pour leurs utilisateurs, extrêmement coûteuses – 10\$ / KWh soit 100 fois de plus que ce que paie un usager dans un pays développé et **nuisibles à l'environnement**.

Par ailleurs, concernant l'accès à l'eau, malgré un important potentiel hydrique provenant des eaux du fleuve Niger, du bassin côtier et de plusieurs plans d'eau dans le Sud du pays ainsi que des pluies fréquentes, la population béninoise est confrontée à un véritable **problème d'accès à l'eau potable** et une **inégaie redistribution**. Le taux de desserte en eau potable était de 67% et 72% respectivement en milieu rural et urbain<sup>2</sup>. La vétusté des installations par endroits pèse également sur la fiabilité de l'accès à l'eau.

Dans ce contexte et face à l'urgence de la situation, en se conformant aux orientations du chef de l'État, chef du gouvernement, le président Patrice Talon, le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines du Bénin a décidé de mettre en œuvre dès à présent le programme **Énergie et Eau Pour la Vie**. Ce programme ambitionne d'assurer dans chaque localité l'accès à ces deux éléments essentiels au développement : l'énergie et l'eau.

<sup>1</sup> Source : Banque Mondiale

<sup>2</sup> Rapport de la journée de l'eau 2015

# Objectifs et impacts attendus

L'objectif global du programme est : « **Assurer dans chaque localité l'accès à deux éléments essentiels au développement : l'énergie et l'eau** ».

Cet objectif global peut se décliner en plusieurs objectifs spécifiques.

Objectif spécifique n°1 : Aucune maternité, dispensaire ou école sans accès à l'énergie et à l'eau

Objectif spécifique n°2 : L'accès à des solutions de proximité pour l'approvisionnement en eau et la recharge électrique de petits appareils

Objectif spécifique n°3 : L'accès à des solutions individuelles d'accès à l'énergie et à l'eau

Objectif spécifique n°4 : La mise en place de dispositifs de pérennisation des actions mises en œuvre

Libération du temps de collecte du bois ou pompage de l'eau pouvant être utilisé pour des activités génératrices de revenus, notamment les femmes

Création d'emplois pour la maintenance et l'entretien des installations

Amélioration de l'activité agricole et transfert d'une activité agricole vivrière à une activité agricole génératrice de revenu

## POUR L'EMPLOI ET LE GENRE



## POUR LE CADRE DE VIE



Réduction des dépenses en pétrole lampant, bougies, piles, bouteilles ou poches d'eau

Réduction des accidents dû au feu et de l'inhalation des fumées par les enfants.

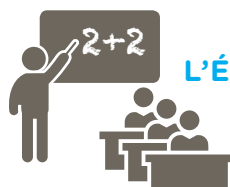
Réduction des vols et de l'insécurité et amélioration de la vie sociale la nuit

Amélioration du confort domestique et les conditions de vie, notamment les femmes

Amélioration de la qualité des soins grâce à un meilleur éclairage, ventilation, branchements d'équipements médicaux et accès à l'eau

Meilleure incitation à la sédentarisation en zone rurale pour le personnel soignant

## POUR LA SANTÉ



## POUR L'ÉDUCATION

Meilleur accès aux moyens d'information et de communication

Meilleures conditions d'études pour les élèves et les professeurs

La réussite scolaire impactée par le cadre général de vie

Le programme *Énergie et Eau Pour la Vie* participera au respect des engagements du Bénin (Protocole de Kyoto, SE4ALL, Protocole de Paris) avec un impact réel au plan de l'atténuation du changement climatique. En effet les technologies envisagées, toutes liées au photovoltaïque et non émettrices de gaz à effet de serre, viendront remplacer bougies, piles ou pétrole, et bouteilles ou poches d'eau réduisant de fait l'impact carbone de la consommation en énergie et en eau actuelle.

## POUR L'ENVIRONNEMENT



## L'interaction de deux éléments : l'énergie et l'eau

Le programme *Énergie et Eau pour la Vie* a pour ambition d'assurer dans chaque localité l'accès à deux éléments essentiels au développement : l'énergie et l'eau. Pour cela, le programme repose sur des solutions indépendantes d'un réseau de distribution souvent lent et coûteux à développer.

Le développement concomitant de l'accès à l'énergie et de l'accès à l'eau amplifie les impacts que ces éléments peuvent avoir pris séparément.

Il s'agit de promouvoir à la fois la disponibilité de ces ressources dans les infrastructures communautaires et directement au sein des ménages. Le programme comporte ainsi deux composantes : une composante *Accès communautaire* et une composante *Accès domestique*.

La réponse apportée doit intégrer deux grands impératifs : un impératif de rapidité d'action face à une situation d'urgence et un impératif de durabilité. De plus le programme aura une portée nationale, et ciblera l'ensemble des localités n'ayant pas d'accès à l'énergie ou l'eau.

### Composante Accès Communautaire

Le programme souhaite tout d'abord assurer l'accès à l'énergie et à l'eau aux infrastructures communautaires que sont les écoles et les centres de santé de l'ensemble des localités du Bénin.

Pour cela, deux axes d'action sont proposés :

- 1 L'installation de solutions solaires autonomes dans les écoles et centres de santé qui permettent l'éclairage, la ventilation et le fonctionnement de certains appareils spécifiques (point multimédia dans le cas des écoles ; réfrigérateur dans les dispensaires).
- 2 L'installation de pompes solaires dans chaque localité, alors reliées à l'école et au centre de santé de la localité.

Un modèle économique permettant d'assurer la maintenance des installations précitées sera mis en œuvre. Ce-dernier est présenté en point A.2.

### Composante Accès Domestique

Le programme comporte également des solutions directement pour les ménages :

- 1 La distribution de lampes solaires aux 4 millions d'écoliers du primaire et du secondaire afin d'assurer immédiatement à chaque ménage une source de lumière qui permet d'étudier, d'exécuter les tâches ménagères et de se déplacer pendant la nuit. Ces lampes permettront de plus d'économiser sur les dépenses journalières en piles pour lampes torche, pétrole lampant et bougies, estimé à 800 FCFA par semaine<sup>3</sup>.
- 2 Mise en place de points de recharge électrique : les ménages n'ayant la possibilité d'acquérir des dispositifs solaires individuels auront toutefois un accès de base à l'énergie.  
Mise en place de points d'approvisionnement en eau à pompage solaire: Afin de faciliter l'approvisionnement en eau des populations, les forages seront réhabilités grâce à des systèmes de pompes solaires.
- 3 Le développement d'une offre commerciale de solutions pour les ménages, porté par le secteur privé. En ce sens, plusieurs mécanismes pourront être déployés : exemption des droits d'import et TVA, point d'entrée unique (le port autonome de Cotonou), mise en place d'un programme de microcrédits et mise en valeur du paiement mobile échelonné (via les réseaux de téléphonies mobiles existants sur le territoire béninois), crédits pour les acteurs de la distribution, formalisation de la régulation, mise en place de subventions dédiées.

Afin d'assurer la pérennité de l'action menée, le programme respectera de plus les exigences suivantes :

- 1 Les technologies installées doivent être de qualité
- 2 Un modèle assurant la maintenance des installations doit être pensé
- 3 Des actions concrètes de transfert de compétences seront mises en œuvre
- 4 Un processus permettant de suivre le devenir des solutions et d'en comptabiliser les impacts sera mis en place

# la localité idéale du programme *Énergie* *et Eau Pour la Vie*





# Organisation et gestion du projet

## Pilotage du projet

Le **Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines** (MEEM) contrôle la politique sectorielle dans le domaine de l'énergie au Bénin. Le programme *Énergie et Eau pour la Vie* est à son initiative. Une unité de gestion pilotera le déploiement des différentes activités prévues.

Pour la distribution de lampes solaires, un appel d'offre international sera effectué pour la désignation du fournisseur des lampes solaires à distribuer. Un maître d'ouvrage national pourra ensuite assurer la distribution et sera également à sélectionner sur appel d'offre.

Pour les installations de la composante *Accès Communautaire*, un appel d'offre sera mené pour un maître d'œuvre délégué national ou international si celui-ci justifie le recours à des prestataires nationaux pour les travaux.

## Comité Interministériel

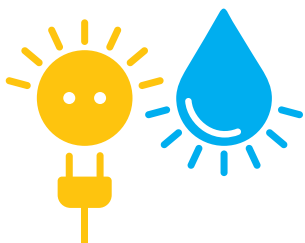
Un Comité Interministériel (CI) sera mis en place par le MEEM et intégrera les différents ministères et structures pouvant démontrer une connaissance sur une ou plusieurs parties du projet :

- **Ministères de l'Éducation Primaire et Secondaire** : concernant les activités en lien avec des établissements scolaires (distributions puis installations)
- **Ministère de la Santé** : concernant les activités en lien avec des établissements de santé (installations)
- **Ministère de l'Agriculture** : concernant le système de pompage solaire et les actions pouvant être menées parallèlement par le ministère pour en bénéficier
- **Ministère de l'Économie et des Finances** : sur des questions telles que l'exonération de droits d'import, la mise en place d'un point d'entrée unique, mise en place d'une facilité bancaire...
- **Ministère du Plan et Développement** : concernant la mise en place de solutions de paiement mobile et financement échelonné
- **Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable** : concernant toute question relative aux impacts énergétiques et à la démarche de financement carbone

## Comité Consultatif Scientifique

Par ailleurs, un Comité Consultatif Scientifique (CCS) sera mis en place et intégrera des acteurs de la société civile ayant une expérience bénéfique pour le programme notamment :

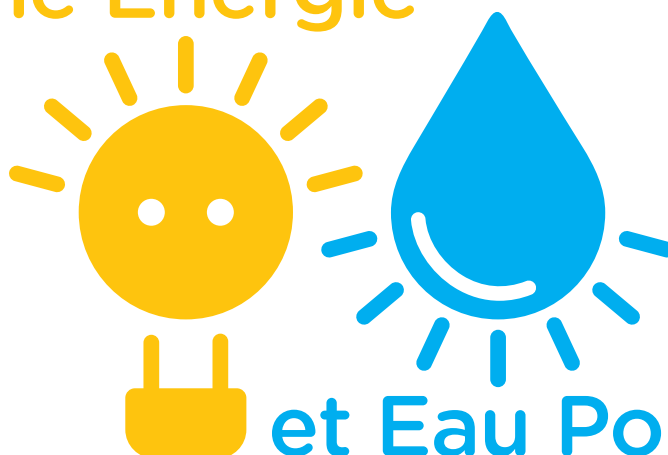
- **Des représentants d'ONG ou associations** ayant une action considérable dans des projets d'électrification hors réseau ou de pompe solaire
- **Des représentants d'associations de femmes**, qui ont un rôle indéniable dans la vie économique des localités
- **Des universitaires** ayant mené des travaux de recherche dans cette thématique
- **L'Association Nationale des Communes du Bénin** et tout autre association représentative des localités







# Programme Énergie



et Eau Pour la Vie



**Hôtel du Lac**

01 BP 184

Cotonou - Bénin

[www.hoteldulac-benin.com](http://www.hoteldulac-benin.com)

**Contact**

Charlotte CADORET

[ccadoret.pro@gmail.com](mailto:ccadoret.pro@gmail.com)